



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 mai 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Dix-septième session

4-15 mai 2009

Point 4 de l'ordre du jour

Questions diverses

Projet de résolution : Grenade*

Préparatifs de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice

La Commission du développement durable,

Rappelant que, par sa résolution 63/213 en date du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en septembre 2010 une réunion de haut niveau de deux jours dans le cadre de sa soixante-cinquième session, afin d'examiner les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (« Stratégie de mise en œuvre de Maurice »),

Rappelant également que la réunion d'examen de haut niveau devait être précédée par des préparatifs techniques aussi efficaces et structurés que possible, menés avec une large participation aux niveaux national et régional, et soulignant que cet examen devait offrir à la communauté internationale l'occasion de procéder à une évaluation des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et de convenir de ce qui devrait être fait pour réduire davantage la vulnérabilité des petits États insulaires en développement,

* Au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance pour les petits États insulaires.

¹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.



1. *Se félicite* des efforts déployés dans tous les petits États insulaires en développement en vue de poursuivre l'exécution de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, et demande à la communauté internationale, aux organismes des Nations Unies et aux organes intergouvernementaux, de continuer d'appuyer leur soutien à l'action menée à cet égard par les petits États insulaires en développement;

2. *Demande* à la Commission du développement durable, à sa dix-huitième session, de mettre à profit la célébration de la Journée des petits États insulaires en développement sans tenir une réunion d'un comité préparatoire en prévision de l'examen de haut niveau;

3. *Décide* les participants à la réunion préparatoire d'une journée examineront un rapport de synthèse que le Secrétaire général établira en s'inspirant :

a) Des rapports nationaux et régionaux, le cas échéant;

b) Des documents issus des trois ateliers d'évaluation régionaux devant être organisés par la Division du développement durable, en collaboration avec des membres des institutions spécialisées et des organismes et organisations régionaux et internationaux compétents, conformément aux règlements intérieurs de la Commission du développement durable et du Sommet mondial pour le développement durable et à la pratique établie par la Commission, et encourage tous les pays et toutes les entités compétentes du système des Nations Unies à participer pleinement aux activités qu'il est prévu de mener dans le cadre des préparatifs de l'examen de haut niveau de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice.
